



**TARIFS ECOLE COLLEGE 2019-2020**

**Contribution des familles**

La contribution des familles est destinée à financer les investissements immobiliers et les équipements nécessaires, ainsi que les dépenses liées au caractère propre de l'établissement et à l'organisation de l'enseignement catholique diocésain et national.

Le montant de la contribution des familles est établi en fonction du quotient familial calculé comme suit :

Revenus fiscaux de référence <i>dernière feuille d'imposition connue</i>		€
	+	
Montant des prestations familiales <i>perçues durant l'année précédente</i>		€
		<hr/>
<b>TOTAL 1</b>		€

Nombre d'enfants à charge		
	+	
Parent(s) au sein du foyer fiscal ( <b>1 ou 2</b> )		
		<hr/>
<b>TOTAL 2</b>		

**CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL =**  $\frac{\text{Total 1}}{\text{Total 2}}$  soit  $\frac{\text{Total 1}}{\text{Total 2}} = \dots\dots\dots\text{€}$

Le quotient familial obtenu, se reporter au choix de la catégorie :

Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4
de 0 à 2500 euros	de 2501 à 5000 euros	de 5001 à 7500 euros	supérieur à 7501 euros

Faites un don à la Fondation Victor Dillard (réduction d'impôts de 66 % des sommes versées).

La fondation Victor Dillard a été reconnue d'utilité publique.

Vous trouverez dans le dossier d'inscription un formulaire permettant d'affecter votre don au groupe scolaire Saint Vincent Père Brottier

## 1. Contribution des familles

Pour la Toute Petite Section (TPS), la contribution des familles est de 90 euros par mois.

Prévoir une remise de 5% pour le 2 <sup>o</sup> enfant 10% pour les suivants si plusieurs enfants de la même famille sont scolarisés en même temps dans le groupe scolaire Saint Vincent Brottier, sauf TPS car catégorie disposant déjà d'un tarif spécifique.	MATERNELLE ET PRIMAIRE		COLLEGE	
	Catégorie	Année	Catégorie	Année
	1	374 euros	1	544 euros
	2	512 euros	2	747 euros
	3	659 euros	3	953 euros
4	816 euros	4	1131 euros	

## 2. Demi-pension

	MATERNELLE ET PRIMAIRE	COLLEGE
Forfait pour 3 repas par semaine	546 euros	609 euros
Forfait pour 4 repas par semaine	728 euros	812 euros
Repas occasionnel	6,90 euros	

## 3. Garderie-étude

### *Ecole*

MATIN	Forfait annuel	140 euros
	Forfait mensuel	20 euros
	Occasionnel	3 euros
SOIR	Forfait annuel	280 euros
	Forfait mensuel	34 euros
	Occasionnel	5,50 euros
MATIN ET SOIR	Forfait annuel	420 euros

Pour les élèves de maternelle et primaire ayant des frères et sœurs au collège, la garderie est gratuite jusqu'à 17h10.

### *Collège : GRATUITE pour tous les élèves de 6<sup>o</sup>*

SOIR	Forfait annuel	280 euros
	Forfait mensuel	42 euros

## 4. Prestations complémentaires : cotisation APEL de 23,50 euros par an

L'association de parents d'élèves (APEL) représente les parents auprès de la Direction de l'établissement, de l'organisation de l'enseignement catholique et des pouvoirs publics.